

Conditions de participation

§ 1 - Jeu-concours

1. Le jeu-concours est organisé par l'Institut français de Suède.
2. Pour participer au jeu-concours, chaque candidat doit transmettre à l'Institut français de Suède une photo sur le thème « donner envie d'étudier en France » et satisfaisant aux conditions énoncées ci-dessous.
3. En participant, le participant déclare accepter les présentes conditions de participation au jeu-concours.

§ 2 - Exclusion du jeu-concours

1. Les collaborateurs de l'Institut français de Suède et de l'Ambassade de France en Suède ne sont pas autorisés à participer au concours.
2. Les photos proposées doivent porter sur le thème « donner envie d'étudier en France » et ne devront pas comporter de contenu politique, vulgaire, ou inapproprié.
3. Les photos devront être au format carré.
4. Les photos doivent inclure un titre pour la publication.
5. Les photos pourront comporter un texte rédigé en suédois.
6. L'Institut français de Suède se réserve le droit de juger de l'éventuel caractère inapproprié ou hors thématique du contenu.
7. En cas de non-respect des présentes conditions de participation, l'Institut français de Suède se réserve le droit d'exclure tout candidat du jeu-concours.

§ 3 - Participation au jeu-concours, date de clôture des inscriptions

1. Le jeu-concours commence par la publication du texte annonçant le jeu-concours et se termine le 14 octobre 2024 à 23h59.
2. Le concours est réservé aux candidats de nationalité suédoise, qui sont à la date de l'envoi de la photo soit inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur situé en France, soit inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur situé en Suède et en mobilité dans un dans un établissement d'enseignement supérieur situé en France.
3. La candidature est formalisée par l'envoi, par courrier électronique à l'Institut français de Suède, à l'adresse stockholm@campusfrance.org et au plus tard le 14 octobre 2024 à 23h59 :
 - de la photo ou d'un lien de téléchargement de la photo proposée ;
 - d'une copie électronique des attestations ou justificatifs permettant d'établir que le candidat satisfait aux conditions du point 2 ci-dessus ;
 - d'une copie électronique d'une pièce d'identité émise par le royaume de Suède.
4. En participant, les candidats acceptent que la photo proposée soit diffusée sur les différents canaux de communication de l'Institut français de Suède et que leur prénom et la ville dans laquelle ils étudient soit cités.
5. L'Institut français de Suède s'assurera du respect des conditions ci-dessus par les candidats et leurs photos, et, s'il reçoit plus de dix photos respectant ces conditions, se réserve le droit d'effectuer une présélection de dix photos avant publication.
6. L'Institut français de Suède publiera ensuite le 22 octobre 2024 sur son compte Instagram, les photos des candidatures retenues.
7. Le gagnant sera celui dont la photo aura reçu au 5 novembre 2024 à 12h (midi) le plus de « likes » ou équivalents (les commentaires ne seront pas pris en compte).

8. L'Institut français de Suède informera le gagnant de son gain par une réponse à l'adresse électronique utilisée pour envoyer les éléments mentionnés ci-dessus.
9. Si le gagnant n'est pas joignable ou ne répond pas au message dans un délai d'une semaine, le gain sera annulé.
10. Le lot est constitué d'un bon d'achat dans le réseau de magasins FNAC de France, d'une valeur de 100€.
11. Un paiement en espèces du gain ou un transfert du prix à un tiers n'est pas possible.

§ 4 - Fin anticipée du jeu-concours

1. L'Institut français de Suède se réserve le droit d'interrompre ou de mettre fin au jeu-concours à tout moment, sans préavis et sans avoir à en indiquer les raisons. Cela vaut en particulier pour les cas où le bon déroulement du jeu-concours n'est pas garanti pour des raisons techniques (par ex. virus dans le système informatique, manipulation ou erreur dans le matériel ou le logiciel).

§ 5 - Contenus et exonération de responsabilité

1. Le candidat s'engage à ne pas télécharger de photos ou de textes qui enfreignent les droits d'auteur, les droits de la personnalité ou les droits des signes distinctifs de tiers, le droit de la concurrence, les dispositions relatives à la protection des données ou toute autre loi. En outre, il s'engage à respecter le droit à l'image. La responsabilité juridique incombe exclusivement au participant.
2. Le participant garantit à l'Institut français de Suède que le contenu de sa photo ne porte pas atteinte aux droits de tiers ou ne viole pas d'une autre manière les lois en vigueur.
3. En cas de violation intentionnelle ou par négligence grave des paragraphes 1 à 2, le participant garantit l'Institut français de Suède contre toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, formulée par des tiers pour violation de droits sur la base des contenus publiés par le participant dans le cadre du jeu-concours. De manière expresse et illimitée, il s'agit de prétentions résultant de violations de droits d'auteur ou de signes distinctifs, de violations du droit de la concurrence ou de violations du droit général de la personnalité ou du droit à l'image. En outre, il rembourse à l'Institut français de Suède les frais de défense juridique.
4. Toute responsabilité de l'Institut français de Suède est exclue, dans la mesure où la loi le permet.

§ 6 - Protection des données & voies de droit

1. Les informations fournies ne seront utilisées que pour le déroulement du jeu-concours. En outre, les données des participants ne sont pas archivées, ne sont pas transmises à des tiers et sont détruites après l'action.
2. Tout recours juridique est exclu.